

D.I.R.E.N. IDF
Courrier arrivé le

PRÉFECTURE DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

12 MAI 2009

Arrêté préfectoral modificatif n°2009 - 541

Portant modification du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel d'Île-de-France

LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE,
PREFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- Vu** l'article L.411-5 et les articles R.211-19 à R.211-27 du Code de l'environnement ;
- Vu** la circulaire n°91-71 du 14 mai 1991 relative aux zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique ;
- Vu** la circulaire DNP/CC n° 2004-1 du 26 octobre 2004 sur la mise en œuvre du décret n° 2004-292 du 26 mars 2004 relatif au Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) et modifiant le Code de l'environnement ;
- Vu** l'avis du président du Conseil régional d'Île-de-France en date du 15 décembre 2005 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2007 – 1533 du 17 septembre 2007 et notamment son article 3 ;
- Sur** proposition du directeur régional de l'environnement,

ARRETE

Article 1 – Suite au décès de Monsieur Robert GUILBOT et suite aux démissions de Madame Anne-Caroline PREVOT-JULLIARD (courrier du 23 mars 2009), Monsieur Michel BREUIL (courrier du 25 mars 2008), Monsieur Michel BOET (courrier du 16 septembre 2008), Monsieur Alain FONTAINE (courrier du 20 novembre 2008), l'article 2 de l'arrêté n° 2007-1533 du 27 septembre 2007 est complété comme suit :



Les personnalités suivantes sont retirées de la liste des membres :

- Madame Anne-Caroline PREVOT-JULLIARD ;
- Monsieur Michel BREUIL ;
- Monsieur Philippe BOET ;
- Monsieur Alain FONTAINE ;
- Monsieur Robert GUILBOT.

Article 2 – Le préfet, Secrétaire général de la Préfecture de la région d'Île-de-France, et le directeur régional de l'environnement de la région d'Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.



POUR AMPLIATION
Pour le Préfet de la Région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,
Adjointe au Chef du Bureau du Cabinet

Michelle Annie Copin
Michelle Annie COPIN

Fait à Paris, le **06 MAI 2009**

Le Préfet de la Région d'Île-de-France,
Préfet de Paris

Daniel CANEPA

PRÉFECTURE DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Arrêté préfectoral modificatif n°2009-1150

Portant modification du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel d'Île-de-France

Le préfet de la région Île-de-France,
Préfet de Paris,
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

- Vu** l'article L.411-5 et les articles R.211-19 à R.211-27 du Code de l'environnement ;
- Vu** la circulaire n°91-71 du 14 mai 1991 relative aux zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique ;
- Vu** la circulaire DNP/CC n° 2004-1 du 26 octobre 2004 sur la mise en œuvre du décret n° 2004-292 du 26 mars 2004 relatif au Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) et modifiant le Code de l'environnement ;
- Vu** l'avis du président du Conseil régional d'Île-de-France en date du 15 décembre 2005 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2007 – 1533 du 17 septembre 2007 et notamment son article 3 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2009 – 541 du 6 mai 2009 modifiant l'arrêté préfectoral du 17 septembre 2007, et notamment les articles 1 et 2 ;
- Sur** proposition du directeur régional de l'environnement,
- Vu** l'avis favorable du Président du Conseil régional d'Île-de-France sur la liste des membres proposés, daté du 29 juin 2009 ;
- Vu** l'avis favorable du Directeur général du Muséum national d'histoire naturelle sur la liste des membres proposés, daté du 17 juillet 2009 ;



ARRÊTE

Article 1 – Les personnalités suivantes sont nommées pour siéger au sein du CSRPN d'Île-de-France en remplacement des membres décédés ou démissionnaires :

	<u>SPECIALITE</u>	<u>FONCTION / QUALITE</u>
M. Laurent TILLON	Chiroptères, Mammifères et Herpétofaune	Chargé de mission faune biodiversité à l'ONF
M. Jean ALLARDI	Milieux aquatiques	Retraité
M. Jean-Philippe SIBLET	Ornithologue	Directeur adjoint du service du patrimoine naturel au MNHN
M. Serge GADOUM	Entomologiste, ingénieur écologue	Chargé de mission à l'OPIE
M. Jean-François JULIEN	Chiroptères	Coordinateur régional du groupe Chiroptères Île-de-France de la SFPEM
M. Sébastien FILOCHE	Botaniste	Chargé d'études au CBNBP

Article 2 – Ces personnalités sont nommées en remplacement des membres décédés ou démissionnaires, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 17 septembre 2012.

Article 3 – Le préfet, Secrétaire général de la Préfecture de la région d'Île-de-France, et le directeur régional de l'environnement de la région d'Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.



Fait à Paris, le 03 SEP 2009

Le Préfet de la Région d'Île-de-France,
Préfet de Paris

Daniel CANEPA

Liste des ordres du jour des réunions 2009 du CSRPN

Réunion n° 11 du 22 janvier 2009

- Point sur les comptes-rendus n°9 et n°10 des mois de septembre et novembre 2008
- Examen de la faisabilité d'une RNR sur la carrière du Guépelle à Saint-Witz (95)
- Examen du projet de RNR de la carrière d'Auvers-sur-Oise (95)
- Examen du projet de RNR de la carrière de Vigny (95)
- Point sur les démissions et les remplacements
- Présentation des potentiels futurs membres
- Examen de fiches ZNIEFF de la Petite couronne
- Point sur l'historique des comptes-rendus
- Questions diverses

Réunion n° 12 du 26 mars 2009

- Bilan de l'action du CSRPN
- Présentation du site Internet de la DIREN avec accès restreint aux membres du CSRPN
- Validation définitive du compte-rendu de la réunion n°11 du 22 janvier 2009
- Projet de la RNR des Grands Réages et du hameau de Jarcy (91)
- Examen initial du projet de RNR du domaine régional de Sainte-Assise (77)
- Point sur la situation du Guépelle
- Point sur les Bernaches du Canada (*Brenda canadensis*) dans les bases de loisirs régionales
- Validation définitive des ZNIEFF de la Seine-Saint-Denis étudiées lors de la séance de janvier 2009
- Point sur la déclinaison régionale des plans nationaux de restauration relatifs à certaines espèces protégées
- Questions diverses

Réunion n° 13 du 28 mai 2009

- Point sur les comptes-rendus des séances :
 - o Méthodologie concernant l'édition et la diffusion des comptes-rendus (délais, transmission des corrections, etc.)
 - o Annulation pour correction du compte-rendu n°11 du mois de janvier 2009
 - o Validation définitive du compte-rendu de la réunion n° 12 du mois de mars 2009
- Intervention de Daniel OBERT sur le Sannoisien
- Intervention de Daniel OBERT sur le patrimoine géologique en Île-de-France (géosites de l'Essonne)
- Examen de fiches ZNIEFF de la Petite couronne (rapporteur OGE)
- État de l'actualisation des ZNIEFF en Île-de-France : présentation de l'historique
- Point d'étape sur la déclinaison régionale des plans nationaux d'action
- Questions diverses :
 - o Point sur les démissions et les remplacements
 - o Point sur le Comité consultatif pour la RNR des Îles de Chelles
 - o La Bassée : information sur les projets d'aménagement
 - o Organisation de la sortie de terrain du mois de juin
 - o Point sur les comités scientifiques des RNN
 - o Information sur le Centre de ressources génétiques en Île-de-France
 - o Point sur les réunions de DOCOB Natura 2000

Réunion n° 14 du 24 septembre 2009

- Accueil des nouveaux membres
- Validation des comptes-rendus antérieurs :
 - o Validation définitive du compte-rendu n°11 du mois de janvier 2009
 - o Validation définitive du compte-rendu n°13 du mois de mai 2009
 - o Validation du compte-rendu d'activités 2007-2008 du CSRPN d'Île-de-France
- Point sur les classements en RNR
- Présentation du projet de RNR de Bonnelles (78) par le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse
- Point sur la carrière du Guépelle (95)
- Point sur le site du Sannoisien à Sannois (95)
- ZNIEFF : bilan des recherches documentaires ; calendrier de présentation des fiches restant à valider (2nde génération) ; réflexions sur la méthodologie de mise à jour (générations ultérieures)
- Natura 2000 : point sur l'état d'avancement de Natura 2000 en Île-de-France
- Avis sur projets : demande d'autorisation de travaux dans la réserve naturelle nationale de la Bassée (bande transporteuse)

Réunion n° 15 du 26 novembre 2009

- Validation définitive du compte-rendu n° 14 du mois de septembre 2009
- Bilan des RNR
- Vers un schéma régional de cohérence écologique : proposition d'organisation de travail en liaison avec le CSRPN, proposition de carte des réservoirs de biodiversité, proposition pour le choix des espèces régionales et interrégionales (Région - Etat - Natureparif)
- Groupe de travail du SINP avec Natureparif
- Avis définitif sur le projet de bande transporteuse dans la RNN de la Bassée
- Présentation par la Direction régionale de l'Équipement d'Île-de-France de sa méthode pour intégrer la biodiversité dans les projets d'aménagement de la ville
- Questions diverses

Réunion n° 16 du 17 décembre 2009

- Examen du périmètre du projet de réserve du Grand-Voyeux (77)
- Composition définitive des conseils scientifiques locaux des RNR et RNN
- Avis sur les ZNIEFF des Yvelines – Val d'Oise en attente
- Fin de l'examen des ZNIEFF de Paris – Petite couronne (Rapporteur OGE)
- Mesure d'urgence pour la RNN des Coteaux de la Seine
- Questions diverses

Annexe 4

Membres du CSRPN			
Monsieur	Jean	ALLARDI	Nouveau membre du CSRPN
Monsieur	Frédéric	ARCHAUX	Membre du CSRPN
Monsieur	Gérard	ARNAL	Membre du CSRPN
Monsieur	Jacques	BARDAT	Membre du CSRPN
Monsieur	Philippe	BRUNEAU de MIRÉ	Membre du CSRPN
Monsieur	Bernard	CAUCHETIER	Membre du CSRPN
Monsieur	Jean-Louis	DOMMANGET	Membre du CSRPN
Monsieur	Bernard	FAURE	Membre du CSRPN
Monsieur	Sébastien	FILOCHE	Nouveau membre du CSRPN
Monsieur	Serge	GADOUM	Nouveau membre du CSRPN
Monsieur	Marc	GÉRAULT	Membre du CSRPN
Monsieur	Jean-François	JULIEN	Nouveau membre du CSRPN
Monsieur	David	LALOI	Membre du CSRPN
Monsieur	Jean	LESCURE	Membre du CSRPN
Monsieur	Gérard	LUQUET	Membre du CSRPN
Monsieur	Daniel	OBERT	Membre du CSRPN
Madame	Christine	ROLLARD	Membre du CSRPN
Monsieur	Jean-Philippe	SIBLET	Nouveau membre du CSRPN
Monsieur	Jean-Pierre	THAUVIN	Membre du CSRPN
Monsieur	Laurent	TILLON	Nouveau membre du CSRPN
Monsieur	Serge	URBANO	Membre du CSRPN
Monsieur	Philippe	VIAUX	Membre du CSRPN
Monsieur	Vincent	VIGNON	Membre du CSRPN
Représentants des services de l'État			
Madame	Nadia	BOUTALEB	DIREN Île-de-France
Monsieur	Éric	COUDERT	DIREN Île-de-France
Madame	Nicole	GAILLOT-BONNART	DIREN Île-de-France
Monsieur	Louis	HUBERT	DIREN Île-de-France
Madame	Caroline	LAVALART	DIREN Île-de-France
Monsieur	Olivier	PATRIMONIO	DIREN Île-de-France
Madame	Catherine	RACE	DIREN Île-de-France
Monsieur	Romain	SORDELLO	DIREN Île-de-France
Représentants des services du conseil régional d'Île-de-France			
Madame	Patricia	CORREZE-LÉNÉE	Conseil régional d'Île-de-France
Madame	Nathalie	ÉVAIN-BOUSQUET	Conseil régional d'Île-de-France
Monsieur	Vincent	HULIN	Conseil régional d'Île-de-France
Madame	Barbara	LAFONT	Conseil régional d'Île-de-France
Madame	Nadia	VARGAS	Conseil régional d'Île-de-France
Rapporteurs pour les ZNIEFF, les RNR, le SINP...			
Monsieur	Olivier	AGUERRE	AESSFG
Monsieur	Jean-François	ASMODÉ	Bureau d'études OGE
Madame	Françoise	AURIOL	Association Bonnelles Nature
Monsieur	Nicolas	BOULARD	Agence des Espaces Verts
Monsieur	Pierre	CLAVEL	Agence des Espaces Verts
Monsieur	Philippe	CLERGEAU	MNHN
Monsieur	Julien	FOUSSARD	LPO
Monsieur	Fabrice	FRÉBOURG	Société GSM
Monsieur	Sébastien	GIRARD	Conseil général du Val d'Oise
Monsieur	François	HARDY	PNR de la Haute Vallée de Chevreuse

Monsieur	Maxime	KAYADJANIAN	NatureParif
Madame	Barbara	LAFONT	Association RNF
Monsieur	Benoît	LELAURE	Agence des Espaces Verts
Madame	Véronique	LELOUP	Bureau d'études Écosphère
Madame	Sandrine	LIÉNARD	DREIF
Monsieur	Grégoire	LOÏS	NatureParif
Monsieur	Didier	MERLE	MNHN
Monsieur	Christian	MONTENAT	MNHN
Madame	Virginie	PASTOR	PNR de la Haute Vallée de Chevreuse
Monsieur	Guy	POUPART	Maire de Bonnelles
Monsieur	Olivier	ROGER	Bureau d'études OGE
Monsieur	François	ROUX	PNR du Vexin
Monsieur	Thierry	ROY	Aven du Grand Voyeux
Monsieur	Jean-Michel	VINCENT	DREIF
Monsieur	Jérôme	WEGNEZ	CBNBP
Monsieur	Thomas	WEINBRECK	Société A2C Granulat

Les décisions prises pour le compte de l'État concernant les ZNIEFF

ZNIEFF validée sans remarque

ZNIEFF issue de la fusion de ZNIEFF existantes

ZNIEFF validée, avec des remarques ou suggestions

ZNIEFF non validée, en attente d'informations

ZNIEFF supprimée

Mars 2009

2009 – E – 1

75 112 021 Bois de Vincennes

ZNIEFF de type 2

Validée sous réserve de corrections

2009 – E – 2

75 116 001 Vieux boisements et îlots de vieillissement du bois de Boulogne

ZNIEFF de type 1

Validée sans remarque

2009 – E – 3

75 116 002 Berges de Seine au bois de Boulogne

ZNIEFF de type 1

Validée sous réserve de corrections

2009 – E – 4

75 116 021 Bois de Boulogne

ZNIEFF de type 2

Validée sous réserve de corrections

2009 – E – 5

93 005 001 Le Marais du parc départemental du Sausset

ZNIEFF de type 2

Validée sous réserve de corrections

2009 – E – 6

93 005 002 Prairies du parc départemental du Sausset

ZNIEFF de type 1

Validée sous réserve de corrections

2009 – E – 7

93 078 001 Coteau du parc départemental du Sausset

ZNIEFF de type 1

Validée sous réserve de corrections

2009 – E – 8

93 078 021 Le parc départemental du Sausset

ZNIEFF de type 2

Validée sous réserve de corrections

2009 – E – 9

93 027 001 Plans d'eau et friches du parc départemental de la Courneuve

ZNIEFF de type 1

Validée sous réserve de corrections

2009 – E – 10

93 030 021 Parc départemental de la Courneuve

ZNIEFF de type 2

Validée sous réserve de corrections

2009 – E – 11

93 047 001 Pelouse du moulin de Montfermeil

ZNIEFF de type 1

Validée sous réserve de corrections

2009 – E – 12

(En attente de numérotation) Carrières de Vaujour et de Livry-Gargan et Massif de l'Aulnoye

Fusion de la ZNIEFF des Carrières de Vaujour et de Livry-Gargan (93 074 001) et de celle de la Tuilerie (93 015 001) pour former une ZNIEFF de type 1

Validée sous réserve de corrections

Pour rappel : les ZNIEFF fusionnées

2009 – E – 13

93 074 001 Carrières de Vaujour et de Livry-Gargan

Supprimée et incluse dans la ZNIEFF Carrières de Vaujour et de Livry-Gargan et Massif de l'Aulnoye

2009 – E – 14

93 015 001 La Tuilerie

Supprimée et incluse dans la ZNIEFF Carrières de Vaujour et de Livry-Gargan et Massif de l'Aulnoye

2009 – E – 15

93 014 001 Parc Charlotte Petit

ZNIEFF de type 1

Validée sans remarque

2009 – E – 16

93 063 001 Prairies humides au fort de Noisy

ZNIEFF de type 1

Validée sous réserve de corrections

2009 – E – 17

93 049 001 Coteaux et plateaux d'Avron

ZNIEFF de type 1

Validée sous réserve de corrections

2009 – E – 18

93 048 001 Parc des Beaumonts

ZNIEFF de type 1

Validée sous réserve de corrections

2009 – E – 19

93 050 002 Boisements et pelouses de la Maison Blanche

ZNIEFF de type 1

Validée sous réserve de corrections

2009 – E – 20

93 050 001 Plaine inondable de Neuilly-sur-Marne

ZNIEFF de type 1

*Validée sous réserve de corrections ; la ZNIEFF prend le nom de **Plaine inondable de la Haute-Île***

2009 – E – 21

93 051 001 Mares et boisements de la Butte Verte

ZNIEFF de type 1

Validée sans remarque

2009 – E – 22

93 051 002 Bois Saint-Martin

ZNIEFF de type 1

Validée sous réserve de corrections

2009 – E – 23

94 068 001 Les Îles de la Marne dans la boucle de Saint-Maur-des-Fossés

ZNIEFF de type 1

Validée sous réserve de corrections

2009 – E – 24

94 059 001 Boisements et friches du Plessis-Saint-Antoine

ZNIEFF de type 1

Validée sans remarque

2009 – E – 25

94 055 001 Le puits d'Amboile

ZNIEFF de type 1

Validée sans remarque

2009 – E – 26

 **94 070 006 Les pâtures de Montanglos**

ZNIEFF de type 1

Validée sans remarque

2009 – E – 27

 **94 004 La Friche de la Girée**

ZNIEFF de type 1

Validée sans remarque

2009 – E – 28

94 074 001 Roselières du parc départemental de la Plage Bleue

ZNIEFF de type 1

Validée sous réserve de corrections

2009 – E – 29

94 081 001 Prairies et friches au Parc des Lilas

ZNIEFF de type 1

Validée sous réserve de corrections

2009 – E – 30

94 081 021 Parc des Lilas

ZNIEFF de type 2

Validée sous réserve de corrections

Mai 2009

2009 – E – 31

91 691 005 Mare du Griffon

Cette ZNIEFF de type 1 s'étend sur 0,15 ha. La mare du Griffon est une dépression tourbeuse acide, avec un îlot présentant des sphaignes. L'habitat déterminant est le bois tourbeux oligotrophe à sphaignes. Le périmètre de la ZNIEFF a été défini au plus près de la dépression. Certains arbres situés dans un rayon de 20-25 m autour de la mare sont intéressants et devraient être intégrés dans le périmètre de la ZNIEFF.

Validée, sous réserve d'extension du périmètre à 20 m au-delà du niveau des plus hautes eaux

2009 – E – 32

91 691 003 Bois d'Yon

Le bois d'Yon est une ZNIEFF de type 1 d'une surface de 5,61 ha. Elle correspond à une chênaie acidiphile à Molinie, originale pour le massif de La Grange. Elle héberge une belle population de Peucedan de France (*Peucedanum gallicum*).

Validée

2009 – E – 33

94 044 001 Friche du Grand Wirtemberg

Cette ZNIEFF de type 1, d'une surface de 3,93 ha, correspond à une ancienne zone de dépôt et de stockage liée à la construction de la ligne TGV. Elle a ensuite été cédée à l'ONF qui a planté des arbres divers et le gère en friche. La zone est un milieu favorable à de nombreux orthoptères et aux oiseaux nicheurs (*Caprimulgus europeus*). La ZNIEFF est close et inaccessible au public.

Non validée en attente d'informations complémentaires de la part d'OGE

2009 – E – 34

91 691 002 Bassin du Grand Ha-Ha

D'une surface de 0,26 ha, cette ZNIEFF de type 1 est limitée au périmètre du bassin. Celui-ci est partiellement couvert d'utriculaires (*Utricularia australis*). Cette espèce est inscrite comme déterminante, bien qu'elle ne soit pas si rare en Île-de-France. Le bassin accueille diverses espèces d'odonates, dont une espèce déterminante : la Grande *Æschne* (*Aeschna grandis*).

Validée

2009 – E – 35

91 691 004 Mare des Carnivores

La mare des Carnivores est une ZNIEFF de type 1, d'une surface de 0,14 ha. Il s'agit d'une mare ouverte, colonisée par l'Utriculaire citrine (*Utricularia australis*), déterminante, et le Potamot nageant (*Potamogeton natans*). On y trouve également la Grande *Æschne* (*Aeschna grandis*), dont la reproduction n'est pas démontrée sur le site.

Validée, sous réserve d'extension du périmètre à 20 m au-delà du niveau des plus hautes eaux

2009 – E – 36

94 075 001 Le Fossé des Bœufs

Cette ZNIEFF de type 1 s'étend sur 0,32 ha et correspond à un fossé très riche en fougères, dont le *Dryopteris* écaillé et le *Blechnum* en épis. L'entretien trop régulier du fossé (gyrobroyage) peut à terme menacer la pérennité des espèces remarquables.

Validée, le CSRPN attire l'attention sur la gestion pratiquée et recommande de passer à du fauchage à 20 cm et le plus tardivement possible

2009 – E – 37

94 044 002 Mare du Tertre

La mare du Tertre est une ZNIEFF de type 1 d'une surface de 0,14 ha. Il s'agit d'une mare à eaux oligotrophes aux abords de laquelle se reproduit le Grand Mars changeant (*Apatura iris*).

Validée, sous réserve d'extension du périmètre à 20 m au-delà du niveau des plus hautes eaux

2009 – E – 38

94 004 002 Les Bruyères

La ZNIEFF des Bruyères, de type 1, s'étend sur 35,18 ha. Le périmètre initial a été modifié pour n'inclure que les milieux d'intérêt : landes sèches, landes humides atlantiques septentrionales. Elle abrite de nombreuses espèces déterminantes : *Carex rostrata*, *Erica tetralix*, *Peucedanum gallicum*, *Sisymbrium officinale*, *Mantis religiosa*, *Melanargia galathea*, *Nymphalis polychloros*, *Gryllus campestris*, *Metriopectera bicolor*, *Stenobothrus stigmaticus*.

Validée

2009 – E – 39

94 004 021 Bois Notre-Dame et de La Grange

Validée, mais la ZNIEFF est renommée « Bois Notre-Dame, de Grosbois et de La Grange »

Pour rappel : les ZNIEFF incluses

2009 – E – 40

94 004 003 Lande du Moulin

Supprimée et incluse dans la ZNIEFF de type 2 : Bois Notre-Dame, Grosbois et de La Grange

2009 – E – 41

94 004 001 Pelouse du Progrès

Supprimée et incluse dans la ZNIEFF de type 2 : Bois Notre-Dame, Grosbois et de La Grange
2009 – E – 42

94 004 004 Friche du Clocher

Supprimée et incluse dans la ZNIEFF de type 2 : Bois Notre-Dame, Grosbois et de La Grange

2009 – E – 43

94 048 003 Mare des Marseaux

Cette ZNIEFF de type 1 qui s'étend sur 0,21 ha correspond à une mare ouverte qui s'assèche durant l'été. Elle héberge la Pilulaire à globules, protégée en France, une vaste colonie d'Utriculaires, un cortège remarquable d'invertébrés (le Leste brun et le Miroir).

Validée, sous réserve d'extension du périmètre à 20 m au-delà du niveau des plus hautes eaux

2009 – E – 44

94 070 002 Friche de la Grésille

La friche de la Grésille est une ZNIEFF de type 1, d'une surface de 10,97 ha. Cette ZNIEFF située sous des lignes à haute-tension comprend à la fois des zones de friches, des zones de prairies de fauche, des mares et des fossés végétalisés. On y trouve les espèces déterminantes suivantes : *Metrioptera roeselii*, *Ruspolia nitidula*, *Mantis religiosa*, *Sympetrum flaveolum*, *Xestia agathina*.

Validée

2009 – E – 45

94 070 005 Mare aux Renards

La mare aux Renards est une ZNIEFF de type 1, de 0,13 ha. Elle est l'une des plus grandes et des plus belles mares du massif de Notre-Dame. Elle héberge l'Euphorbe des marais, ainsi que le Leste dryade.

Validée, sous réserve d'extension du périmètre à 20 m au-delà du niveau des plus hautes eaux

2009 – E – 46

94 070 003 Landes de l'Amant

Cette ZNIEFF de type 1 s'étend sur 9,49 ha et correspond à une mosaïque de landes sèches et de prairies humides à Molinie. On y trouve également quelques dépressions humides. Les espèces déterminantes sont les suivantes : la Pédiculaire des bois, le Peucedan de France, le Leste dryade et le Miroir.

Validée

2009 – E – 47

94 048 004 Mare des Uselles

La mare des Uselles est une ZNIEFF de type 1, d'une surface de 0,17 ha. Le périmètre inclut la mare et sa végétation aquatique, ainsi que le pourtour de la zone d'eau afin d'englober l'ensemble des espèces remarquables. Elle héberge plusieurs espèces déterminantes : *Utricularia australis*, *Carex rostrata*, *Brachytriton pratense* (revu en 2009), *Sympecma fusca*, *Donacia sp*, *Lacerta vivipara*.

Validée, sous réserve d'extension du périmètre à 20 m au-delà du niveau des plus hautes eaux

2009 – E – 48

94 048 002 Landes à Papa

Les landes à Papa s'étendent sur 54,03 ha. Cette ZNIEFF de type 1 correspond à des prairies acides, avec des dépressions à eaux oligotrophes. Elle abrite plusieurs espèces déterminantes : *Lobelia urens*, *Erica*

tetralix, *Euphrasia micrantha*, *Gentiana pneumonanthe*, *Genista anglica*, *Peucedanum gallicum*, *Lestes virens* et *Lestes barbarus*, *Heteropterus morpheus*, *Carterocephalus palaemon*, *Cerambyx cerdo*. Le Triton crêté, le Triton palmé, le Triton alpestre, la Salamandre ont été vus en 2009.

Validée

2009 – E – 49

94 071 006 Le Pré du Grippet

Cette ZNIEFF de type 1, d'une surface de 4,13 ha, comporte une lande à Molinie. Les espèces déterminantes présentes dans cette ZNIEFF sont les suivantes : *Lobelia urens*, *Lestes dryas*, *Lestes barbarus*, *Lestes virens*, *Picus canus*.

Validée

2009 – E – 50

94 071 005 Mare du Parc-aux-Bœufs

La mare du Parc-aux-Bœufs est une ZNIEFF de type 1 de 0,54 ha. Elle est relativement grande avec des berges de pente douce. Le milieu est favorable aux amphibiens et odonates. On y trouve les espèces déterminantes suivantes : *Brachytron pratense*, *Lestes dryas*, *Carterocephalus palaemon*, *Lacerta vivipara*. Les espèces déterminantes végétales présentes sont *Peucedanum gallicum* et *Utricularia australis*.

Validée, sous réserve d'extension du périmètre à 20 m au-delà du niveau des plus hautes eaux

2009 – E – 51

94 071 004 La Gueule Noire

Cette ZNIEFF de type 1 de 22,29 ha comporte notamment des landes humides à Molinie couvrant de très grandes surfaces. On y trouve quelques dépressions humides à eaux oligotrophes. La zone est menacée de fermeture par le bouleau qui forme des taillis denses. Les espèces déterminantes présentes sur cette ZNIEFF sont : *Lestes dryas*, *Lestes barbarus*, *Dianthus deltoides*, *Gentiana pneumonanthe*, *Hypericum montanum*, *Utricularia australis*.

Validée

2009 – E – 52

94 053 001 Les Soupirs

Cette ZNIEFF de type 1 est un ensemble de quatre unités sur 6,97 ha. Elle correspond à une zone humide regroupant quatre ou cinq mares incluses dans un système de landes humides à Molinie. Parmi les espèces déterminantes, on y trouve : *Carex rostrata*, *Peucedanum gallicum*, *Utricularia australis*, *Heteropterus morpheus*, *Lacerta vivipara*.

Validée, sous réserve d'extension du périmètre à 20 m au-delà du niveau des plus hautes eaux

2009 – E – 53

94 070 004 Landes de Villedeuil

Cette ZNIEFF de type 1, qui s'étend sur une surface de 46,97 ha, est composée d'une mosaïque de landes humides, de prairies acides, d'eaux dormantes oligotrophes et de formations amphibies. On y trouve les espèces déterminantes suivantes : *Erica tetralix*, *Utricularia australis*, *Lobelia urens*, *Peucedanum gallicum*, *Pilularia globulifera*, *Coenagrion scitulum*, *Lestes dryas*, *Lestes barbarus*, *Heteropterus morpheus*.

Validée

2009 – E – 54

94 070 006 Mares de la Cure

Cette ZNIEFF de type 1 et d'une surface de 0,29 ha comporte deux mares à eaux oligotrophes, entourées d'une ceinture de végétation (cariçaie et roselière). Les espèces déterminantes sont : *Lestes virens*, *Lestes dryas* et *Sympetrum danae*.

Validée, sous réserve d'extension du périmètre à 20 m au-delà du niveau des plus hautes eaux

2009 – E – 55

77 249 001 Mares du Bois-du-Pendu

Les mares du Bois-du-Pendu constituent une ZNIEFF de type 1 s'étendant sur 1,24 ha. Cette zone comporte des mares forestières et des mares de landes, et leurs ceintures de végétation. Elle héberge les espèces déterminantes suivantes : *Sympetrum danae*, *Blechnum spicant*, *Dryopteris affinis subsp. borrieri*.

Non validée en attente d'informations complémentaires d'OGE, notamment sur l'importance des populations

2009 – E – 56

94 060 002 Mares du Pendu

Cette ZNIEFF de type 1, d'une surface de 0,48 ha, consiste en un réseau de mares avec leur ceinture de végétation. Elle comporte également un petit fossé abritant des espèces remarquables. Les espèces déterminantes sont les suivantes : *Dryopteris affinis subsp. borrieri*, *Oenanthe fistulosa*, *Utricularia australis*, *Polystichum setiferum*.

Validée, sous réserve d'extension du périmètre à 20 m au-delà du niveau des plus hautes eaux

2009 – E – 57

94 060 001 Les Mares vertes

Cette ZNIEFF de type 1 et d'une surface de 0,47 ha abrite des mares oligotrophes de belle taille et leur ceinture de végétation. Elles hébergent un peuplement de Sphaignes et sont colonisées par l'Utriculaire citrine (*Utricularia australis*) et le Leste verdoyant (*Lestes virens*). On y trouve également *Dryopteris affinis subsp. borrieri*.

Validée, sous réserve d'extension du périmètre à 20 m au-delà des plus hautes eaux

2009 – E – 58

77 373 002 Batterie des Grandes Friches

La batterie des Grandes Friches est une ZNIEFF de type 1 de 3,3 ha sise sur un ancien site militaire à l'abandon sur lequel subsistent encore de vieux systèmes de batterie de canons et un bâtiment. La zone héberge quatre espèces de Chiroptères dont *Myotis mystacinus* et *Eptesicus serotinus*. On y trouve également les espèces déterminantes suivantes : *Dryopteris affinis subsp. borrieri*, *Polistichum setiferum*.

Validée

2009 – E – 59

77 373 005 Mares de la Garenne

Les mares de la Garenne constituent une ZNIEFF de type 1 de 0,37 ha. Elle comporte des milieux oligotrophes acides dans lesquels se développe une communauté d'espèces végétales : *Utricularia australis*, *Oenanthe fistulosa*. On y trouve également *Dryopteris affinis subsp. borrieri*.

Validée, sous réserve d'extension du périmètre à 20 m au-delà du niveau des plus hautes eaux

2009 – E – 60

77 373 003 Mare aux Fougères

La mare aux Fougères est une ZNIEFF de type 1 de 0,24 ha qui comporte des formations à grandes Laïches et des eaux oligotrophes. Elle constitue la seule station de Fougère des marais (*Thelypteris palustris*) du massif de Notre-Dame.

Validée, sous réserve d'extension du périmètre à 20 m au-delà du niveau des plus hautes eaux

2009 – E – 61

77 373 004 Mare de la Sablière

La mare de la Sablière est une ZNIEFF de type 1 d'une surface de 0,23 ha. Elle correspond à une mare à eaux oligotrophes, avec une ceinture de végétation comprenant de petites roselières. On y trouve trois espèces déterminantes : *Lestes dryas*, *Coenagrion scitulum*, *Sympecma fusca*.

Validée, sous réserve d'extension du périmètre à 20 m au-delà du niveau des plus hautes eaux

Décembre 2009

2009 – E – 62

78 567 002 Butte du Hutrel

La fiche ZNIEFF de la Butte du Hutrel a été rédigée en 1998. Depuis, la zone a été acquise par le conseil général des Yvelines. Deux inventaires ont été réalisés : le premier, en 2006 a permis de compléter l'inventaire floristique, faunistique, entomologique ; le second, en 2007, a complété l'inventaire entomologique. La ZNIEFF abrite des espèces de Libellules et de Coléoptères déterminantes ZNIEFF, ainsi qu'une station de Pissenlit des marais. Quasiment tous les taxons des espèces déterminantes ZNIEFF et des protégées régionales y sont présents.

Validée, sous réserve de l'intégration dans la fiche des listes complémentaires d'espèces qui auront été validées par le CSRPN

2009 – E – 63

78 410 003 Bois de Freneuse et sablières de Moisson-Mousseaux

Cette ZNIEFF de type 1 contient une carrière encore en exploitation. Des zones sont plantées en Pins sylvestres et en Pins noirs. La liste des espèces doit être actualisée.

Validée, sous réserve d'intégration des espèces manquantes

2009 – E – 64

78 410 002 Île Robin

Cette ZNIEFF de type 1 constitue un dortoir pour les Grands Cormorans. Les données datent de 1998.

Non validée, en attente de données complémentaires

2009 – E – 65

78 410 001 Plan d'eau Lavacourt

Cette ZNIEFF de type 1 est une ancienne gravière aménagée en base de loisir et constitue une zone majeure pour l'hivernage des oiseaux.

Validée

2009 – E – 66

78 567 003 Bois de la Garenne et abords

La ZNIEFF de type 1 abrite différents taxons de plantes, le Faucon hobereau, des Orthoptères... Les données datent de 1998, mais l'Œdicnème y a encore été aperçu en 2007. Le périmètre de cette ZNIEFF doit être révisé : il doit notamment intégrer la zone centrale qui n'a probablement pas lieu d'être hors périmètre.

Validée, sous réserve de l'intégration de la zone centrale et de la fusion avec la ZNIEFF Carrières de Sandrancourt (78 567 004) et la ZNIEFF Bois d'Hannecourt à Guitrancourt (78 296 001)

Pour rappel : les ZNIEFF incluses

2009 – E – 67

78 567 004 Carrières de Sandrancourt

Supprimée et incluse dans la ZNIEFF Bois de la Garenne et abords

2009 – E – 68

78 296 001 Bois d'Hannecourt à Guitrancourt

Supprimée et incluse dans la ZNIEFF Bois de la Garenne et abords

2009 – E – 69

78 239 001 Ancienne Glaisière des Libézières

La ZNIEFF de type 1 concerne un ensemble de substrats calcaires et sablo-calcaires à fort potentiel entomologique. La zone abrite des espèces telles que *Ophrys fuciflora* et *Orobanche purpurea*.

Validée

2009 – E – 70

78 276 002 Prairie du marais de Bennécourt

Cette ZNIEFF de type 1 est une prairie humide inondable. Il s'agit d'une prairie humide inondable, qui héberge l'Orchis négligé.

Validée, sous réserve de sa fusion avec la ZNIEFF Bois du marais de Bennécourt et de la révision du périmètre de la ZNIEFF obtenue

Pour rappel : la ZNIEFF incluse

2009 – E – 71

78 276 001 Bois du marais de Bennécourt

La ZNIEFF de type 1 s'étend sur 58,69 ha. Il s'agit d'une peupleraie en cours de renaturation.

Supprimée et incluse dans la ZNIEFF Prairie du marais de Bennécourt

2009 – E – 72

78 267 001 Bois des Bossuettes et de Chanteleu

La ZNIEFF de type 1 couvre une surface de 23,21 ha. Elle présente des suintements de sources et abrite *Carex panicea*, *Dactylorisa maculata*, *Scorzonera humilis* (vues en 1997).

Validée

2009 – E – 73

95 142 003 Marais du Clochard

D'une surface de 37,72 ha, cette ZNIEFF de type 1 abrite *Acrocephalus schoenobaenus*, *Rallus aquaticus*.

Non validée, en attente de données complémentaires

2009 – E – 74

94 044 001 Friche du Grand Wirtemberg

La validation de cette ZNIEFF de type 1, d'une surface de 3,93 ha, était suspendue, dans l'attente d'une confirmation de l'existence d'un milieu favorable à de nombreux Orthoptères et aux Oiseaux nicheurs (*Caprimulgus europaeus*).

Validée

2009 – E – 75

77 249 001 Mares du Bois-du-Pendu

Validation, en attente de la vérification de l'existence d'une population de *Blechnum spicant* et de *Dryopteris affinis* subsp. *borreri*.

2009 – E – 76

(En attente de numérotation) Massif de l'Aulnoye, Fosse Maussoin, Parc de Sevrans et Bois de la Tussion

Cette nouvelle ZNIEFF de type 2 doit englober le Massif de l'Aulnoye, la Fosse Maussoin, le Parc de Sevrans et le Bois de La Tussion. Cette zone abritera donc 33 espèces déterminantes. La fiche reste à créer mais l'avis du CSRPN est sollicité pour la validation du nouveau périmètre.

Le périmètre de cette nouvelle ZNIEFF est validé

2009 – E – 77

93 048 001 Boisements et prairies du Parc des Guilands

Cette ZNIEFF de type 1 s'étend sur une superficie de 25,91 ha. Les limites de la ZNIEFF permettent de prendre en compte l'ensemble des espaces et espèces remarquables. Il s'agit de friches, certaines sont en cours de fermeture et nécessiteraient une intervention pour que leur intérêt soit maintenu. Les inventaires ont été réalisés en 2005, et une visite en 2009 a permis de constater que les habitats déterminants étaient toujours en place. Parmi les espèces déterminantes, on peut citer *Mantis religiosa*, *Phaneroptera nana* ou encore *Melanargia galathea*.

Validée

2009 – E – 78

94 079 001 Friche de la « Bonne Eau » à Villiers-sur-Marne

La ZNIEFF de type 1, d'une superficie de 5,4 ha, est constituée de prairies, de friches et de quelques boisements. Les végétations prairiales hébergent de nombreux insectes : des Lépidoptères et des Orthoptères en particulier, dont certains sont remarquables (*Mantis religiosa*, *Phaneroptera nana*, *Carcharodus alceae*, *Zygaena filipendulae*).

Validée

2009 – E – 79

94 028 001 Roselières et friches du Lac de Créteil

Cette ZNIEFF de type 1 s'étend sur 38,02 ha et couvre les milieux déterminants suivants : roselières, friches et milieux rudéraux, formations riveraines de saules. La zone constitue un site d'hivernage pour de nombreux oiseaux en hiver (Fuligule milouin, Fuligule morillon, Grèbe huppé, Foulque macroule...), et abrite deux oiseaux rares, spécifiques des roselières : le Blongios nain et la Rousserolle turdoïde.

Validée, sous réserve de l'exclusion du lac du périmètre de la ZNIEFF et de la conservation de la friche

2009 – E – 80

92 071 001 Prairies et boisements du Parc départemental de Sceaux

Cette ZNIEFF de type 1, d'une surface de 118,35 ha, est constituée notamment de pâturages mésophiles (milieu déterminant). Elle abrite les espèces déterminantes suivantes : *Melanargia galathea*, *Metriopectera roeselii*, *Platycleis tessellata*.

Validée

2009 – E – 81

92 048 001 Boisements et prairies de l'Observatoire de Meudon

Cette ZNIEFF de type 1 s'étend sur 67,48 ha. Son périmètre a été revu pour exclure des prairies devenues très urbanisées et ne conserver que les prairies naturelles. La ZNIEFF abrite huit espèces déterminantes : *Mantis religiosa*, *Ledra aurita*, *Melanargia galathea*, *Mellicta athalia*, *Saturnia pyri*, *Sorbus latifolia*, *Spiranthes spiralis*, *Conopodium majus*.

Validée, sous réserve de la suppression de *Mellicta athalia* de la liste des espèces

2009 – E – 82

92 040 001 Friches et berges du Parc de l'Île Saint-Germain

Cette ZNIEFF de type 1, de 10,05 ha, héberge les espèces déterminantes suivantes : *Eruca sativa*, *Gomphus pulchellus* ; ainsi que deux autres espèces qui sont *Heliotropium europaeum* et *Lysandra bellargus*.

Supprimée

2009 – E – 83

92 047 001 Prairies et plan d'eau du Parc de Villeneuve-l'Étang et Étang de Villeneuve

Cette ZNIEFF de type 1, d'une surface de 20,57 ha, comporte des prairies gérées de manière extensive et qui représentent un intérêt important pour les Insectes. Un plan d'eau accueille également quelques Oiseaux hivernants. La ZNIEFF est constituée de deux unités, séparées par une route.

Validée, sous réserve de la suppression de *Lysandra bellargus* de la liste des espèces déterminantes et de la Bernache du Canada de la liste autres espèces

2009 – E – 84

92 063 001 Bois de Saint-Cucufa et coteaux de Gallicourts

Cette ZNIEFF de type 1 s'étend sur 227,02 ha et comporte plusieurs milieux déterminants (chênaies acidiphiles, chênaies-charmaies, vergers, friches et milieux rudéraux, etc.). Elle abrite de nombreuses espèces déterminantes : *Calopteryx virgo*, *Metriopectera roeselii*, *Phaneroptera nana*, *Ruspolia nitidula*...

Validée, sous réserve de la suppression de *Carex brizoides* de la liste des « Autres espèces » et du déplacement de *Turdus pilaris* et de *Mantis religiosa* de la catégorie des espèces déterminantes à la catégorie autres espèces

2009 – E – 85

92 050 001 Berges de la Seine à Nanterre

La ZNIEFF de type 1, d'une surface de 6,90 ha, se situe dans un secteur fortement artificialisé mais qui a révélé quelques espèces remarquables. Le secteur a fait l'objet d'une étude en 2008 par OGE, à la demande du conseil général des Hauts-de-Seine qui souhaite aménager la zone. La ZNIEFF abrite trois espèces déterminantes : *Cardamine impatiens*, *Erythromma lindenii*, *Leersia oryzoides*.

Validée, sous réserve de la suppression de *Cicada orni*, *Berberoa incana*, *Colutea arborescens*, *Crepis vesicaria*, *Lepidium graminifolium*, *Lepidium latifolium*, *Lycium chinense* et *Sagittaria sagittifolia* de la liste des autres espèces

2009 – E – 86

93 039 001 Patis d’Hautefeuille sur l’Île Saint-Denis

Il s’agit d’une ZNIEFF de type 1, un secteur naturel assez peu fréquenté. Il constitue un dortoir reconnu pour les Grands Cormorans. Elle abrite des espèces végétales dont *Mentha pulegium*.

Supprimée

2009 – E – 87

93 039 021 Pointe aval de l’Île Saint-Denis

Le périmètre de cette ZNIEFF correspond à une ZPS. En plus des Grands Cormorans, cette ZNIEFF héberge le Martin-pêcheur et le Faucon crécerelle.

Validée

Conseil scientifique régional du patrimoine naturel d'Île-de-France

Motion pour la sauvegarde du Géosite de Sannois (Val-d'Oise), votée à l'unanimité

Le CSRPN d'Île-de-France, réuni lors de sa séance du 28 mai 2009, a rédigé la motion suivante :

Après avoir pris connaissance des solutions proposées par la société IMS, le CSRPN constate que seule la solution n°2 ménage l'ensemble de la succession du Sannoisien, mais elle n'est sans doute pas viable à long terme.

De ce fait, le CSRPN donne son accord pour la solution n°3, à la condition expresse que soit aménagé sur l'affleurement nord du site (partie du site non incluse dans les quatre solutions proposées) un dégagement de la base du calcaire du Sannoisien, jusqu'au contact avec les marnes du Ludien que masque la longrine dans la solution n°3.

La valorisation pédagogique du site nécessitera d'aménager parallèlement un accès à l'ensemble de cet affleurement

Conseil scientifique régional du patrimoine naturel d'Île-de-France

Avis sur le projet d'aménagement (bande transporteuse) dans la Réserve naturelle nationale de La Bassée (Seine-et-Marne),

voté à l'unanimité

Le CSRPN d'Île-de-France, réuni lors de sa séance du 26 novembre 2009, a émis un avis favorable sur le projet d'aménagement (bande transporteuse) dans la Réserve naturelle nationale de La Bassée, assorti d'une série de conditions à la réalisation de l'infrastructure :

« Le CSRPN d'Île-de-France regrette :

- que, dans le contexte d'une Réserve naturelle nationale et d'une zone NATURA 2000, les tracés du convoyeur à bandes et de sa piste piétonne adjacente qui évitaient la Réserve n'aient pu être abandonnés essentiellement sur la base de raisons foncières (refus du propriétaire), techniques et économiques ;
- que l'ensemble des documents ayant amené à choisir le tracé dans la réserve n'ait pas été porté à sa connaissance, notamment les études écologiques comparatives des différents tracés ;
- de ne pas avoir de documents permettant d'avoir une vision globale et à long terme des exploitations et des circulations de matériaux.

Le CSRPN d'Île-de-France prend acte :

- de cette concertation préalable entre les acteurs locaux ;
- de la volonté de transformer de façon permanente la peupleraie en cariçaies et roselières sur 8,5 ha, conformément au plan de gestion de la Réserve naturelle nationale et du Document d'objectifs ;
- de la réalisation d'un suivi écologique donnant lieu à un compte-rendu tous les 2 ans.

Le CSRPN d'Île-de-France demande :

- que l'exploitation de toute la peupleraie, dans les strictes conditions définies par la notice d'impact (exportation des branchages et rémanents, rabotage des souches, re-profilage des zones perturbées), soit complètement terminée avant la mise en place du convoyeur à bandes et de la piste piétonne adjacente ;
- qu'une fois cette exploitation / remise en état terminée (et validée par la cellule locale de réflexion), le convoyeur à bandes et la piste piétonne adjacente soient positionnés le plus près possible de la RD 412, zone où les habitats naturels sont les plus dégradés et les plus secs, sans toucher au fossé latéral ;
- que le suivi écologique prévu porte sur la totalité de la zone re-naturée (8,5 ha) et pas seulement sur la petite zone concernée par le convoyeur ;
- que le contenu de ce suivi écologique (groupes floristiques et faunistiques étudiés, méthodes) soit d'abord clairement précisé et validé par la cellule locale de réflexion et le CSRPN ;
- que chaque compte-rendu de ce suivi soit soumis au CSRPN d'Île-de-France pour avis avec possibilité pour ce dernier de proposer des amendements au déroulement des opérations de gestion écologique ;
- que la convention technique et financière entre les exploitants et l'AGRENABA soit signée avant la mise en place du convoyeur à bandes ;
- que le principe d'une mesure compensatoire foncière soit acté et négocié avec les acteurs locaux, notamment dans le secteur des Aulins.

Dans ces conditions et compte tenu de l'importance du niveau de protection du site (Réserve naturelle nationale), le CSRPN d'Île-de-France donne un avis favorable au projet présenté, sous réserve de la mise en œuvre des demandes précédentes.

En tout état de cause, cet avis ne saura être considéré comme un précédent pour d'autres projets qui empièteraient à leur tour sur le territoire de la Réserve naturelle nationale. »

Conseil scientifique régional du patrimoine naturel d'Île-de-France

Avis sur les mesure d'urgence pour la protection d'espèces de flore menacées dans la RNN des Coteaux de la Seine

voté à l'unanimité

Le CSRPN d'Île-de-France, réuni lors de sa séance du 17 décembre 2009, a rédigé un avis à destination du gestionnaire de la RNN des Coteaux de la Seine pour la protection de cinq espèces de flore menacées :

« Le CSRPN demande au gestionnaire de la réserve des Coteaux de la Seine :

- de lancer une étude sur les espèces emblématiques du site, pour mettre en œuvre des mesures de conservation adaptées ;
- d'examiner des mesures de conservation *ex situ*, en collaboration étroite avec le Conservatoire botanique national du Bassin parisien. »

Les décisions prises pour le compte de la Région

Janvier 2009

Avis du CSRPN d'Île-de-France concernant le site fossilifère du Guépelle à Saint-Witz, le site géologique du Bois Honoré à Auvers-sur-Oise et la Carrière de Vigny (Val-d'Oise)

Le CSRPN donne un avis global très favorable sur ces trois sites et sur leur mise en valeur pédagogique et souligne la nécessité de les faire fonctionner en réseau. Il demande de mutualiser les moyens et les objectifs.

2009 – R – 1

PROJET DE RNR SITE FOSSILIFERE DU GUEPELLE A SAINT WITZ (95)

Avis très favorable au classement du site en RNR et à sa protection immédiate qui est tout à fait justifiée du fait du comblement dont l'achèvement est prévu en 2010.

A cet effet, la mise en place d'un arrêté préfectoral de biotope visant à la conservation de la colonie d'Hirondelles de rivages et une « mise en instance de classement » par la Région sont souhaitées.

Compte tenu de l'urgence, le CSRPN soutient le lancement d'une étude afin de permettre la modification de l'arrêté préfectoral de remise en état de la carrière et d'évaluer précisément le périmètre de la RNR qui devra prendre en compte une zone tampon assurant la pérennité du front de taille.

Le CSRPN souhaite une protection à long terme et l'élaboration rapide d'un plan de gestion.

2009 – R – 2

PROJET DE RNR DU SITE GEOLOGIQUE DU BOIS HONORE A AUVERS SUR OISE (95)

Avis très favorable au classement du site en RNR.

Le CSRPN :

- souhaite que le périmètre retenu pour la réserve soit le périmètre « potentiel » allant jusqu'au chemin N°43, dit des Châtaigniers.
- appuie le projet d'étendre la protection sur le vallon dans son ensemble via un ENS départemental.

Dans le plan de gestion, le CSRPN souhaite que :

- soient prises en compte les cavités à Chiroptères et leur compatibilité avec le plan de circulation
- soit mis en évidence le contact avec le Lutétien sous-jacent.

2009 – R – 3

PROJET DE RNR DE LA CARRIERE DE VIGNY

Avis très favorable au classement en RNR.

Le CSRPN, ayant acté l'intérêt géologique du site, demande :

- que le secteur du Bois des Roches soit inclus dans le périmètre de la réserve et pris en compte dans le plan de gestion
- la poursuite des inventaires complémentaires sur la biodiversité, notamment animale et bryologique et leur prise en compte dans les futurs aménagements.

2009 – R – 4

Avis du CSRPN d'Île-de-France concernant le site des Grands Réages et du hameau de Jarcy (Essonne)

Le CSRPN livre un avis favorable au classement en RNR compte tenu de la nature des habitats présents et du rôle de cette réserve dans la continuité régionale de la trame verte et bleue.

Le CSRPN valide le périmètre actuellement défini y compris son extension, mais souhaite que la connaissance soit améliorée par des inventaires concernant notamment les poissons, les amphibiens, les invertébrés aquatiques et les insectes. Ces inventaires doivent être complétés par une étude hydraulique sur l'ensemble du périmètre et ses abords

Le CSRPN souhaite que la connexion entre les parties sud et nord soit à terme réalisée par l'acquisition de parcelles intermédiaires.

Le CSRPN considère que le plan de gestion doit sensiblement être amélioré concernant notamment les aspects suivants :

- la mise en scène autour des mares,
- l'élargissement du fossé (cette action n'aura que peu d'effet sur l'amélioration de la qualité des eaux et l'envasement inéluctable du fossé. Au contraire, il risque de provoquer un ralentissement du courant et de favoriser la sédimentation),
- la gestion forestière,
- les espaces à vocation agricole (pâturages et jachère),
- les espèces envahissantes (par exemple, le robinier).

2009 – R – 5

Avis du CSRPN d'Île-de-France concernant le site du domaine régional de Saint-Assise (Seine-et-Marne)

Le CSRPN donne un avis très favorable pour le classement en RNR dans le périmètre proposé.

Il souhaite une extension au fur et à mesure des opportunités d'acquisition foncière.

Il déclare avoir pris acte des inventaires prévus et souhaite que soient prioritairement étudiés :

- l'avifaune
- les insectes
- les bryophytes
- les arachnides

Le CSRPN soutient la valorisation, par des publications, des inventaires déjà réalisés et une étude fine des peuplements forestiers.

2009 – R – 6

Avis du CSRPN d'Île-de-France concernant le site des Étangs de Bonnelles (Yvelines)

Le CSRPN d'Île-de-France :

- émet un avis favorable au classement du site en RNR
- prend acte du fait que le plan de gestion doit être finalisé et qu'il lui sera soumis, mais note avec satisfaction la prise en compte des habitats dans le diagnostic
- souligne l'intérêt du site d'un point de vue des continuités écologiques
- soutient l'action des gestionnaires sur :
 - l'extension potentielle vers le nord-ouest
 - la prise en compte de l'intérêt paysager et historique (clôtures et cheminements)
 - l'arrêt de l'empoisonnement
 - la poursuite et la méthodologie des inventaires
 - le maintien des zones ouvertes
- attire l'attention des gestionnaires sur l'intérêt de l'étude des points suivants :
 - la qualité des eaux et des sédiments
 - la pédologie, la fonge, les bryophytes
 - l'intérêt du vieillissement des peuplements forestiers
 - la définition précise de la localisation, de la vocation et de l'entretien des chemins dans une optique de préservation de la biodiversité
 - la limitation de la fréquentation humaine dans les zones sensibles et à enjeux.

Conseil scientifique régional du patrimoine naturel d'Île-de-France

Motion sur les mesures de gestion des Bernaches du Canada dans les bases de loisirs régionales,

votée à l'unanimité

Le CSRPN d'Île-de-France, réuni lors de sa séance du 26 mars 2009, a rédigé une motion en réponse à la question posée par les bases de loisirs régionales en ce qui concerne la gestion des populations de Bernaches du Canada :

« Le CSRPN reconnaît le manque d'informations scientifiques et de références. Dans ces conditions, il ne se considère pas compétent pour répondre à la question posée par les bases de loisirs sur la gestion des populations de Bernaches du Canada.

Le CSRPN considère seulement que les différentes méthodes (capture, effarouchement, éradication) ne seraient pas des solutions satisfaisantes sur le long terme.

De manière préventive, et sous réserve d'autorisations et d'études, le secouage des œufs pourrait être envisagé.

Le nettoyage journalier des plages pendant les périodes de fréquentation des bases est souhaitable. »